

Pour être valable cet avis de participation devra être envoyé par courriel à shareholder@sibelco.com ou par courrier normal à la direction de la SCR-SIBELCO SA et être en sa possession au plus tard le **11 avril 2023**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AVIS DE PARTICIPATION**

Je soussigné(e),

Nom

Adresse + N°

Code postal + lieu

Pays

actionnaire de la société anonyme SCR-Sibelco, en abrégé SIBELCO SA, avise la société anonyme SCR-Sibelco, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Antwerpen, de mon intention(*):

- (1) d'assister personnellement à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à Mol-Rauw, Blauwe Keidreef 3, le mercredi 19 avril 2023 à partir de 14.00 heures, où j'ai l'intention de participer avec _____ titres;
- (2) de me faire représenter par mandataire l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra à Mol-Rauw, Blauwe Keidreef 3, le mercredi 19 avril 2023 à partir de 14.00 heures. A cette fin, une procuration dûment signée est jointe.

Fait à _____ le _____ 2023.

Signature

(*) Prière de biffer la mention (1) ou (2) non applicable.
Prière de joindre la procuration dûment signée en cas de représentation par mandataire (2).

Pour être valable cette procuration devra être remise par courriel à shareholder@sibelco.com ou par courrier normal à la direction de la SCR-SIBELCO SA et être en sa possession au plus tard le **11 avril 2023**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PROCURATION**

Je soussigné(e) :

Nom

Adresse + N°

Code postal + lieu

Pays

Propriétaire de parts sociales de la SCR-Sibelco SA, donne pouvoir, avec pouvoir de substitution, à

de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la susdite société qui aura lieu le mercredi 19 avril 2023 à 14h00 à Mol-Rauw, Blauwe Keidreef 3 et à cet effet de signer toute feuille de présence, de prendre part à toutes discussions et délibérations, de signer tous procès-verbaux, de promettre la ratification si elle est requise et d'exercer les droits de vote de _____ actions afin de voter sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour conformément aux instructions de vote suivantes :

ORDRE DU JOUR ET INSTRUCTIONS DE VOTE

1. Rapports du Conseil d'Administration aux actionnaires
Réponses aux questions des actionnaires.
2. Rapports du commissaire aux actionnaires
Réponses aux questions des actionnaires
3. Approbation des états financiers audités de l'année 2022 et présentation des résultats consolidés

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels statutaires pour l'exercice au 31 décembre 2022.

Vote

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

4. Affectation du bénéfice et déclaration du dividende - rémunération des administrateurs

Proposition de résolution : approbation de la proposition d'affectation (i) des résultats de l'exercice aux réserves disponibles pour distribution et (ii) d'affectation des réserves disponibles aux dividendes et tantièmes de SCR-Sibelco NV, conformément à la proposition suivante : pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

En euros	2022
Réserves disponibles pour distribution avant résultat et dividende	1.506.791.218
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1.625.166
Dividende brut	(55.033.370)
Tantièmes	(1.050.000)
Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et dividende	1.452.333.013

Le montant brut du dividende proposé de 55 033 370 EUR correspond à un dividende total par action de 117,20 EUR. Depuis 2021, conformément à la nouvelle loi belge sur les sociétés (Art. 7:217.§3), le droit au dividende des actions propres détenues par SCR-Sibelco NV est annulé. Par conséquent, les 602 actions propres détenues par la Société ne sont pas prises en compte. Pour l'exercice 2022, aucun dividende intérimaire n'a été distribué. Une fois approuvé par l'Assemblée générale, le dividende de 117,20 EUR brut par action sera mis en paiement.

Vote

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

5. Revendication suite au refus d'accorder la décharge à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022.

Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration suite au refus d'accorder la décharge à M. Hans-Josef Grehl à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022.

Proposition de résolution : décision de NE PAS initier de revendication contre M. Hans-Josef Grehl conformément à l'article 7:156 du CSA, suite au refus de décharge.

Vote

POUR **CONTRE** **ABSTENTION**

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution: donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2022.

Vote sur la décharge aux administrateurs, individuellement par administrateur:

	Pour	Contre	Abstention
Bert De Graeve (repr. perm. IDw Consult BV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Louis de Cartier de Marchienne (repr. perm. ASSaPP NV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
France de Sadeleer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Michel Delloye (repr. perm. Cytifinance SA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pascal Emsens (repr. perm. Argali Capital BV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Walter Emsens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christoph Grosspeter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kerstin Konradsson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Pierre Labroue (repr. perm. Calavon Finance SAS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pierre Nothomb (repr. perm. Pierre Nothomb SRL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc Ueberecken	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evrard van Zuylen van Nyevelt (repr. perm. Zuyfin SRL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Srinivasan Venkatakrishnan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Michel Verhaeghe de Naeyer (repr. perm. Soverin SA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Décharge au commissaire

Proposition de résolution: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2022.

Vote sur la décharge au commissaire, individuellement par représentant permanent:

	Pour	Contre	Abstention
Patrick Rottiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christoph Oris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Nomination et/ou renomination.

Proposition de résolution: approbation du renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à la fin de l'Assemblée Générale de 2026.

Vote pour le renouvellement de la nomination des administrateurs:

	Pour	Contre	Abstention
Pascal Emsens (repr. perm. Argali Capital BV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Christoph Grosspeter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pierre Nothomb (repr. perm. Pierre Nothomb SRL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evrard van Zuylen van Nyevelt (repr. perm. Zuyfin SRL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Michel Verhaeghe de Naeyer (repr. perm. Soverin SA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à _____ le _____ 2023.

Signature *

* Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir/Goed voor volmacht".

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SA SCR-SIBELCO
Mol-Rauw, 19 avril 2023 à 14.00h

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée pour le 19 avril 2023 à 14.00h au 't Kristallijn, Blauwe Keidree 3, Mol-Rauw, précédée immédiatement par l'Assemblée Générale Extraordinaire, et ayant comme ordre du jour :

1. Rapports du Conseil d'Administration aux actionnaires
Réponses aux questions des actionnaires.
2. Rapports du commissaire aux actionnaires
Réponses aux questions des actionnaires
3. Approbation des états financiers audités de l'année 2022 et présentation des résultats consolidés

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels statutaires pour l'exercice au 31 décembre 2022.

4. Affectation du bénéfice et déclaration du dividende - rémunération des administrateurs

Proposition de résolution : approbation de la proposition d'affectation (i) des résultats de l'exercice aux réserves disponibles pour distribution et (ii) d'affectation des réserves disponibles aux dividendes et tantièmes de SCR-Sibelco NV, conformément à la proposition suivante : pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

<i>En euros</i>	2022
Réserves disponibles pour distribution avant résultat et dividende	1.506.791.218
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1.625.166
Dividende brut	(55.033.370)
Tantièmes	(1.050.000)
Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et dividende	1.452.333.013

Le montant brut du dividende proposé de 55 033 370 EUR correspond à un dividende total par action de 117,20 EUR. Depuis 2021, conformément à la nouvelle loi belge sur les sociétés (Art. 7:217.§3), le droit au dividende des actions propres détenues par SCR-Sibelco NV est annulé. Par conséquent, les 602 actions propres détenues par la Société ne sont pas prises en compte.

Pour l'exercice 2022, aucun dividende intérimaire n'a été distribué. Une fois approuvé par l'Assemblée générale, le dividende de 117,20 EUR brut par action sera mis en paiement.

5. Revendication suite au refus d'accorder la décharge à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022.

Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration suite au refus d'accorder la décharge à M. Hans-Josef Grehl à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 avril 2022.

Proposition de résolution : décision de NE PAS initier de revendication contre M. Hans-Josef Grehl conformément à l'article 7:156 du CSA, suite au refus de décharge.

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution: donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2022.

7. Décharge au commissaire

Proposition de résolution: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'année clôturée le 31 décembre 2022.

8. Nomination et/ou renomination.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat d'Argali Capital BV ayant comme représentant permanent M. Pascal Emsens pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à l'assemblée générale de 2026.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de M. Christoph Grosspeter pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à l'assemblée générale de 2026.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Pierre Nothomb SRL ayant comme représentant permanent M. Pierre Nothomb pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à l'assemblée générale de 2026.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Zuyfin SRL ayant comme représentant permanent M. Evrard van Zuylen van Nyevelt pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à l'assemblée générale de 2026.

Proposition de résolution : approbation du renouvellement du mandat de Soverin SA, ayant comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe de Naeyer pour une période de 3 (trois) ans, venant à échéance à l'assemblée générale de 2026.

Conditions d'admission à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2023

Conformément à l'article 28.2 des statuts, la date d'enregistrement pour l'Assemblée générale de la Société est fixée au sixième (6^e) jour ouvrable précédant la date de l'Assemblée, soit le 11 avril 2023 (la "**date d'enregistrement**").

Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations (le "**CCA**") et à l'article 28 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé que seules les personnes qui étaient titulaires d'actions de la Société le 11 avril 2023, et qui ont accompli les formalités de participation, sont autorisées à participer et à voter à l'Assemblée générale. Seuls les actionnaires ont le droit de voter.

Inscription et confirmation de la participation

Afin d'établir auprès de la Société que l'actionnaire détient le nombre d'actions à la date d'enregistrement, l'actionnaire doit procéder comme suit :

Pour les détenteurs d'actions nominatives :

Les actionnaires nominatifs doivent communiquer à la Société, au plus tard à la date d'enregistrement, soit le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge), le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation complété, inclus dans la lettre de convocation et également disponible sur le site web de la société (www.sibelco.com/en/investors), par courrier postal (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par e-mail via shareholder@sibelco.com. La propriété des actions à la date d'enregistrement sera évaluée par la société sur la base des inscriptions dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent notifier leur intention de participer aux assemblées générales à leur banque ou institution financière qui communiquera à ING le nombre d'actions enregistrées pour leurs clients, avant le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge). Les actionnaires doivent confirmer à la Société le nombre d'actions qu'ils ont enregistrées pour participer aux assemblées générales en renvoyant le formulaire de participation complété disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Le formulaire complété et signé doit être envoyé à la Société par courrier postal à son siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par courriel à shareholder@sibelco.com.

Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge).

Proxies

Les détenteurs d'actions émises par la Société qui souhaitent se faire représenter par un mandataire sont priés d'utiliser le modèle de procuration disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Les procurations complétées et signées doivent être envoyées à la Société par courrier postal à son siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par courriel à shareholder@sibelco.com. Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2023, avant 17 heures (heure belge).

La désignation d'un mandataire doit se faire conformément aux règles applicables du droit belge et des statuts de la société, ce qui signifie qu'un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire.

Droit de poser des questions

Lors de l'Assemblée générale, les actionnaires ont le droit de poser des questions orales et écrites aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur les points inscrits à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas atteinte aux intérêts

commerciaux de la société ou à la confidentialité à laquelle la société, ses administrateurs ou le commissaire aux comptes sont tenus.

Les questions écrites peuvent également être envoyées à l'avance par voie électronique à l'adresse suivante : shareholder@sibelco.com.

Il sera répondu à ces questions lors de l'Assemblée, à condition que l'actionnaire concerné ait rempli les formalités de participation pour être admis aux assemblées générales.

Pouvoirs de représentation

Pour assister physiquement ou se faire représenter aux assemblées générales, les représentants des personnes morales, ainsi que les mandataires, doivent présenter une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport) et doivent, en outre, fournir la preuve de leurs pouvoirs de représentation (documents pertinents de la société). La Société doit recevoir cette preuve au plus tard le jour des assemblées générales.

Documentation

Tous les documents relatifs aux assemblées générales sont mis à disposition, dans les délais prévus par la loi, sur le site internet de la société (www.sibelco.com/en/investors) et sont également disponibles au siège de la société.

Privacy

SCR-Sibelco NV est responsable du traitement des données personnelles qu'elle reçoit des actionnaires, représentants et mandataires dans le cadre de l'assemblée générale, conformément à la législation applicable en matière de protection des données. En particulier, ces données personnelles seront traitées pour la préparation et l'organisation de l'assemblée générale et la gestion de la procédure de participation et de vote relative à l'assemblée générale, conformément à la législation applicable et aux principes de la politique de confidentialité de Sibelco que vous pouvez consulter sur <https://www.sibelco.com/en/privacy>.